

◆ INSCRIPTION DÉFINITIVE À L'UNIVERSITÉ

Se rendre à la Direction de la Scolarité, pour retirer le dossier d'inscription :



L'inscription définitive à l'université comprend deux étapes :

1 - L'inscription administrative : Vous payez les droits d'inscription et obtenez la carte d'étudiant AQUIPASS et les certificats de scolarité indispensables à la délivrance de votre carte de séjour. **Attention en cas de paiement en espèces, celui-ci est limité à 300€.**

2 - L'inscription pédagogique : Vous choisissez vos options et prenez connaissance des groupes de travail et de votre emploi du temps.

Réunion de rentrée : 1ère semaine de septembre (se renseigner sur le site universitaire : ENT « Espace étudiant)

Début des cours : mi-septembre (se renseigner auprès des UFR). **Il est impératif de respecter la date limite d'arrivée indiquée sur votre lettre d'admission.**

◆ CARTE DE SÉJOUR "ÉTUDIANT"

L'obtention de la carte de séjour engendre des frais et vous devrez justifier de vos ressources (voir liste des documents à fournir sur le site www.diplomatie.gouv.fr)

Le dépôt des dossiers a lieu :

- à la Préfecture de la Gironde pour les étudiants résidant à Bordeaux (Centre + Caudéran + Bastide)
- dans les commissariats pour les étudiants résidant dans les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (Talence, Pessac, Gradignan... sauf Bordeaux)
- dans les mairies pour les étudiants résidant en Gironde hors de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB).

Les étudiants européens sont dispensés de présenter un titre de séjour mais ils doivent posséder une carte d'identité en cours de validité.

Avant le départ, n'oubliez pas

- un passeport en cours de validité + un visa de long séjour mention "Étudiant" sauf pour les étudiants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Helvétique pour qui une carte d'identité suffit,
- les originaux de vos diplômes et leur traduction, par un traducteur agréé (voir avec le Consulat),
- l'attestation d'admission préalable ou de préinscription délivrée par l'Université d'accueil,
- le justificatif en français des ressources (attestation de bourses, attestation bancaire, engagement de prise en charge par un particulier),



Venir étudier à l'Université

Informations pratiques

Pour Etudiants étrangers

2018-2019

L'Université Bordeaux Montaigne

vous souhaite

un bon séjour en France

Université Bordeaux Montaigne
Direction de la Scolarité
Pôle coordination des Etudes
Domaine universitaire
F-33607 PESSAC Cedex
scolarite@u-bordeaux-montaigne.fr

Avant le départ

◆ RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE, DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN ET DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

Passeport avec dispense de visa
Carte d'identité en cours de validité

◆ RESSORTISSANTS ÉTRANGERS HORS EUROPE

Passeport

Tout étranger qui se présente aux frontières françaises doit être muni d'un passeport en cours de validité délivré dans son pays.

Visa

Renseignez-vous auprès du Consulat de France ou de l'Ambassade de France dans votre pays d'origine afin de connaître les pièces à fournir et les délais d'obtention.

Ces formalités sont à effectuer dès réception du courrier d'acceptation de Bordeaux Montaigne.

La date d'expiration du visa (c'est-à-dire la date de fin du séjour en France) ne peut pas être modifiée par la suite ; il faut donc être très précis lors de cette démarche.

Attention

Le visa de court séjour, souvent appelé visa touristique, n'est ni renouvelable, ni prorogeable en France. Il ne permet pas l'inscription dans une université ni l'obtention d'une carte de séjour, indispensable à la régularité de votre séjour en France.

◆ PRÉPARATION ET INSCRIPTION AUX TESTS LINGUISTIQUES :

Pour Doctorat, Master, et Licence 2 et 3 :

- à l'université au Département du DEFLE : www.u-bordeaux-montaigne.fr/

- à l'Alliance Française : www.fondation-alliancefr.org/

◆ Pour des informations sur les tests de français pour une admission en L1, consultez le site www.ciep.fr

◆ AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants étrangers peuvent prétendre à différents types de bourses, notamment de leur gouvernement. Pour cela, consultez les services du ministère chargé de l'éducation dans votre pays ; des bourses du gouvernement français sont parfois attribuées.

Consultez les services de l'Ambassade :

www.diplomatie.gouv.fr

www.campusfrance.org/fr/

◆ ESTIMATION D'UN BUDGET MOYEN

Budget mensuel

- Chambre en village universitaire.....≈ 250 €
- Studio privé en ville.....≈ 450€
- Repas au restaurant universitaire≈ 3,25€
- Bus et tramway (*prélèvement mensuel sur 12 mois*).....≈ 19€
- Frais divers.....≈ 350 €

Le premier mois, prévoir aussi :

- Taxe de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'intégration)≈ 60€
- Droits d'inscription au diplôme (année 2017/2018).....189 à 550€
- Frais d'emménagement (dont 2 mois de caution pour l'appartement) 1500€

◆ LOGEMENT

Si vous souhaitez obtenir un logement en résidence universitaire, vous devez faire votre demande en vous connectant sur le site internet du CROUS : www.crous-bordeaux.fr

Toutefois, le nombre limité de places ne permet pas d'accueillir la totalité des nouveaux arrivants.

Dans le cas d'une réponse négative, vous devez faire les démarches nécessaires pour trouver un logement hors résidence universitaire. Sous certaines conditions, le dispositif **CLÉ Aquitaine** du Conseil Régional peut vous aider pour votre caution auprès de votre bailleur.

Assurance responsabilité civile : que vous soyez hébergé par un ami ou dans le secteur privé, l'assurance personnelle est obligatoire. Elle doit couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, dommages aux voisins. Cette assurance peut être prise au service logement en ville, au CROUS, ou auprès d'une mutuelle étudiante.

LIENS UTILES :

www.crous-bordeaux.fr

www.caf.fr

www.anil.org

www.adele.org

www.cidj.com (Info & Documentation Jeunesse)

www.bordeaux.fr (site de la mairie de Bordeaux)

www.bordeaux-tourisme.com

www.cija.net

◆ SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLE

visitez le site de l'Assurance Maladie: www.ameli.fr/

A votre arrivée

◆ TRANSPORTS

En avion : L'aéroport de Bordeaux-Mérignac est situé à environ 15 km du centre ville, soit 30 minutes de trajet. Vous pouvez prendre la **Navette directe Aéroport** qui relie l'aéroport au centre ville (7,20€ le trajet ; 6,20€ pour les moins de 26 ans). Un service de taxis est également à votre disposition.

En voiture : Si vous pensez utiliser une voiture en France, vous devez avoir une carte internationale d'assurance et un permis de conduire valide. Si vous ne faites pas partie de l'Union Européenne, votre permis de conduire doit être rédigé en français **ou** accompagné d'une traduction officielle.

En train : La gare est proche du centre ville. De nombreux bus, taxis ainsi que le tramway sont à votre disposition .

Pour vous rendre à l'Université Bordeaux Montaigne :

[Tram ligne B, arrêt « Montaigne-Montesquieu ».](#)

créée par des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne en collaboration avec le Service des Relations internationales, afin de découvrir la culture française, pour ne pas se sentir perdu dans une ville inconnue ou tout simplement faire des rencontres enrichissantes (nombreuses activités prévues).

site de l'association BABAOC,
<http://babaoc.blogspot.fr/>